



REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

« La Foulée Des Frangines »

Au profit de l'association « AFSEP »

ART.1. ORGANISATEURS

La Foulée des Frangines est un évènement sportif et solidaire organisée par la CouCou Team (association loi 1901) au profit de l'association « AFSEP, Association Française des Sclérosés en Plaques ».

Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment via le formulaire de contact, par mail : lacoucouteam24@gmail.com, ou par téléphone 06.41.12.38.22.

ART.2. PARCOURS

Date

La Foulée des Frangines aura lieu le **Samedi 27 mai 2023** à Saint Pierre de Chignac 24330. La course ne sera pas chronométrée et ne fera pas l'objet d'un classement et d'une remise de prix.

Circuits/horaires

Il est composé de deux parcours : **le Trail** (course à pied) et **la marche**.

- **le Trail** (course à pied) de 10km : une trail

Départ à 18h00/ (un ravitaillement à mi-course)

- **La Marche** : marche de 5km

Départ à 18h15 / (un ravitaillement à la fin de la course)

- Circuit facile avec moins de 250 m de D+, routes, sentiers et chemins
- **Le départ et l'arrivée** seront donnés à « au city stade, route de l'étang de sauge de Saint Pierre de Chignac 24330 » sous une arche.

Ravitaillement

- Pour les coureurs au 5km
- Pour les marcheurs, à la fin du circuit

Marquages du parcours

- Rubalises
- Fléchages au sol et panneaux
- Signaleurs présents pour indiquer la direction aux participants

Sans Chronométrage et Sans classement

- Les épreuves n'étant pas chronométrées, il n'y a pas de temps limite imparti aux coureurs et aux marcheurs.
- Le but de cet évènement sportif est **de partager un moment convivial, participer à une cause solidaire et offrir du plaisir à tous petits et grands.**





ART.3. CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Ouvert à tous ainsi que les personnes en situation de handicap

Catégories d'âges : 1 an à 99 ans

Les enfants 15 et plus : Trail ou Marche

Les enfants - de 15ans : Marche

Une autorisation parentale sera demandée.

- Règlement : à signer et à remettre le jour de l'événement
- Attestation de bonne santé : à signer et à remettre le jour de l'événement
- Règlement à jour
- Remise de dossard (identification marcheur ou coureur)

Inscriptions

Les inscriptions se font soit sur le site ikinoa : la-foulee-des-frangines.ikinoa.com ou par téléphone au 06.41.12.38.22

Pour tous renseignements complémentaires : lacoucouteam24@gmail.com

- Les participants peuvent s'inscrire à partir du « Lundi 10 Avril » JUSQU'AU « samedi 20 Mai » INCLUS.
- Majoration si inscription le jour de la manifestation +3€

Seules les inscriptions complètes seront acceptées.

ART. 4. PRIX ET MAJORATION DE TARIFS

- Le 10 km (TRAIL) : 10€ jusqu'au 20 MAI 2023 puis 13€ euros le jour de l'évènement.
- Le 5 km (MARCHE) : 5€ jusqu'au 20 MAI 2023 puis 8€ euros le jour de l'évènement.

ART. 5. REMBOURSEMENT

Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre place à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, attestation de bonne santé et règlement intérieur signé.

ART.6. ASSURANCE

- Les organisateurs et Bénévoles sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès de GALANT LARONZE pour la durée de l'épreuve.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

- L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les





organisateur déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

ART.7. SECURITE

- Une équipe de secouristes (2 à 4 SAUVETEURS pse1) avec les moyens (premiers secours) logistiques nécessaires (voitures, quads)
- La sécurité du parcours sera assurée par des « signaleurs » sur les voies routières et pédestres
- un médecin (**selon disponibilité**) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.
- Les participants devront respecter **le code de la route**.

ART.8. CHARTE DU COUREUR

- **Tout participant est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent** (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du participant fautif.

ART.9. DROIT A L'IMAGE

- Du fait de son engagement, **chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles** sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

ART.10. ANNULATION, INTEMPERIES

- En cas de force majeure, **l'organisateur se réserve la faculté d'annuler ou modifier la manifestation** cause : intempéries, autorité administrative et pour des raisons de sécurité.
- **En cas d'annulation**, l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.
- Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (**à hauteur de 50%**), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Date :

Signature :